



# Municipalité Mont-Saint-Pierre

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, greffière intérimaire de la susdite municipalité,

**QUE** Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tiendra une séance extraordinaire le 15 avril à 19 heures, à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Donné à Mont-Saint-Pierre ce 13 avril 2026

Marie-Eve Tanguay, greffière intérimaire